

LA DEFENSE DE LA BELGIQUE

A LA FRONTIERE

L'avis d'une population directement menacée

par

Anne-Marie WEGNEZ

Aspirant au Fonds National de la Recherche Scientifique

Le problème de la défense nationale se pose dès la création d'un Etat. Aussi, en 1831, une première loi de milice fixe-t-elle les effectifs de l'armée. Or, la défense nationale est étroitement liée à l'évolution de la situation extérieure. Le phénomène est particulièrement sensible en Belgique. L'armée de même que la conception de la défense du territoire ne subissent guère de changements jusqu'à la proclamation du second empire français. La crainte que suscite la politique de prestige de Napoléon III incite le Parlement à voter le renforcement des effectifs en 1853 et le projet de l'enceinte fortifiée d'Anvers en 1859 (1). En 1868, toujours sous la pression du danger français, l'armée est dotée de nouveaux armements. La guerre franco-allemande de 1870 fait apparaître le risque de la violation de la neutralité belge, imposée par les traités de 1831 et 1839. L'opportunité de fortifier la Meuse entre Liège et Namur est alors âprement discutée. Le général Brialmont et Emile Banning rédigent des brochures aux seules fins de convaincre les ministres et les parlementaires de l'importance et du bien-fondé de semblables fortifications (2). L'antimilitarisme des cercles catholiques ne permet l'adoption des crédits pour les forts de la Meuse qu'en 1887 et le vote sur l'instauration du service militaire personnel est reporté à la fin de l'année 1909 (3). En 1913 seulement, des décisions importantes sont

(1) R. DE VLEESHOUWER, *Les Belges et le danger de guerre, 1910-1914*, Paris-Louvain, C.I.H.C., 1958, pp. 59-60. - *Rapport de la sous-commission militaire chargée de l'étude de la question des forteresses*, p. 10, (1902).

(2) Général BRIALMONT, *Situation militaire de la Belgique*, Bruxelles, 1882. - E. BANNING, *Considérations politiques sur la défense de la Meuse (mémoire rédigé en 1881-1886)*, réédité par Historicus, Bruxelles-Paris, 1918.

(3) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1932, t. VII, pp. 309-310, 334-335.

ratifiées par le Parlement : augmentation du contingent annuel, accroissement du budget militaire, recrutement de cadres, achat de chevaux (4). Ces réformes impérieuses s'avèrent cependant tardives. Lorsque la guerre éclate le 4 août 1914, l'armée belge en pleine mutation n'est pas préparée à un choc aussi violent et brusque. La reddition totale des forts de Liège a lieu dès le 16 août et en décembre déjà, près de la moitié des effectifs sont mis hors de combat (5).

Ce bref rappel de la politique militaire belge permet de situer l'article qui va suivre dans un cadre général. La leçon de 1914 a-t-elle été profitable ? Les hommes politiques peuvent-ils encore accorder du crédit aux fortifications ? N'est-il pas préférable de reconsidérer toute la tactique militaire et d'accorder la primauté à l'instruction poussée et à la modernisation de l'armement ? Quelle est la meilleure ligne de résistance : la Meuse ou l'Escaut ? Faudra-t-il attendre à nouveau le signal d'alarme actionné par un événement de politique extérieure pour que des mesures défensives soient prises ? C'est à ces questions que l'article tente de répondre.

Après avoir exposé les décisions adoptées au lendemain de la guerre 1914-1918, la parole sera donnée aux principaux groupes politiques de Liège, l'agglomération urbaine la plus importante de l'Est du pays. Libéraux, catholiques, socialistes et Ligue d'Action Wallonne exprimeront leur avis. L'arrivée d'Hitler au pouvoir en janvier 1933 qui coïncide avec la reprise des polémiques en matière de défense nationale et l'adoption de la politique "intégralement et exclusivement belge" à la fin de l'année 1936, qui fige l'attitude gouvernementale jusqu'à la deuxième guerre mondiale, servent de cadres chronologiques à l'étude d'opinion.

PREOCCUPATIONS DEFENSIVES DE 1918 A 1931

Dès février 1921, le général Maglinse rédige, en application de l'accord militaire franco-belge du 7 septembre 1920, un mémoire sur la défense du pays contre l'Allemagne. Il se déclare partisan du champ de bataille continu, organisé en profondeur. La résistance à l'agresseur aurait lieu sur une ligne passant par Anvers-Nord, Turnhout, Lommel, Visé, Henri-Chapelle et Malmédy. Les endroits

(4) R. DE VLEESHOUWER, *op. cit.*, pp. 187-202.

(5) *Ibid.*, pp. 80-86.

dépourvus d'obstacles naturels devraient être fortifiés en temps de paix. Le général reconnaît que l'armée belge seule ne saurait tenir ce front d'une longueur de 235 km. L'arrivée rapide de renforts français s'avère dès lors indispensable (6). Mais en vertu de l'accord précité, l'aide française ne pose pas de problème. Le système proposé a l'avantage d'opposer à l'agresseur allemand un front de résistance continu d'Anvers à Mulhouse, le champ de bataille français rejoignant le nôtre à la pointe nord du Grand-Duché de Luxembourg. Pendant cinq ans, le mémoire du général Maglinse dormira parmi les dossiers de l'Etat-Major de l'armée.

En 1926, le général Galet devient chef d'Etat-Major et alerte aussitôt le premier ministre et ministre de la Défense nationale, le comte de Broqueville, de l'état déplorable des fortifications. Rien n'a été fait depuis 1918. En octobre, une "Commission d'études de la meilleure utilisation des forts" est instituée; le 24 février 1927, elle conclut à l'opportunité de relever les anciens forts et de les moderniser. En août, le gouvernement constitue une "Commission pour l'étude du système fortificatif du pays", composée de onze officiers supérieurs; elle poursuivra ses travaux jusqu'au 18 avril 1931. Mais, dès la fin de 1928, elle a terminé l'étude détaillée de l'organisation de la région liégeoise (7).

Parallèlement à cette commission militaire fonctionne une Commission mixte composée de parlementaires et d'officiers, "chargée d'étudier les mesures de réorganisation militaire que requiert la défense effective du territoire". Le 24 janvier 1928, elle entend un exposé du général Galet sur le problème de la couverture; en 1930, le IIIe Corps d'armée sera caserné à la frontière, les lieux de garnison seront Arlon, Malmédy, Eupen, Spa, Verviers, Liège, Hasselt et Bourg-Léopold. Le 3 avril 1928, la Commission mixte vote un ordre du jour où elle recommande d'assumer la couverture permanente de la frontière, de doter les troupes de nouveaux armements et d'accélérer l'instruction des soldats. En outre, elle s'oppose à toute réduction du temps de service. Il convient "par des travaux de fortifications, d'assurer à l'armée de campagne des points d'appui qui lui permettent la résistance efficace dans une zone proche de la frontière" (8).

(6) Général R. VAN OVERSTRAETEN, *Albert I - Léopold III. Vingt ans de politique militaire belge, 1920-1940*, s.l., Desclée de Brouwer, 1949, pp. 41-42.

(7) *Annales parlementaires de Belgique. Chambre des représentants ou A.P.C.*, session de 1930-1931, séance du 29 avril 1931, discours de M. de Broqueville.

(8) *Commission mixte. 1928. Chargée d'étudier les mesures de réorganisation militaire que requiert la Défense effective du territoire. Compte rendu des travaux*, Bruxelles, Impr. du Moniteur belge, 1928, p. 25, p. 282.

Toutefois, il faut attendre 1931 pour que soient alloués des crédits spéciaux pour les fortifications. Le 21 avril, le Conseil supérieur de la défense nationale, présidé par le roi Albert, approuve les travaux de la "Commission pour l'étude du système fortificatif du pays". Lors des séances de la Chambre des représentants des 29 avril et 6 mai 1931, le comte de Broqueville expose la conception générale de la défense du pays : relèvement des positions fortifiées de Liège, Namur et Anvers et création d'une tête de pont à Gand. Liège constituera le pivot de la bataille à la frontière, Anvers-Namur une ligne de résistance d'autant plus efficace qu'Anvers est imprenable et empêche une attaque par le Nord, Gand permettra la création d'un réduit national Anvers-Ostende-Yser-Escaut. C'est à peu de choses près, le plan que le général Galet, surnommé depuis lors "le partisan de la retraite stratégique", avait exposé, le 12 mars aux parlementaires et qui avait déchaîné contre lui une violente campagne de la presse libérale. Mais le comte de Broqueville a l'habileté d'insister sur sa volonté de ne pas céder, sans combat, un pouce du sol national à l'envahisseur et de masser à la frontière des forces suffisantes pour résister à une attaque brusquée et attendre les secours. De plus, Liège n'est pas traitée en parent pauvre : six forts seront établis sur la rive droite, trois dont Eben Emael sur la rive gauche; dans les intervalles des ouvrages permanents et en avant de ceux-ci, seront construits des abris bétonnés pour mitrailleuses et canons anti-chars. Le ministre de la Défense nationale emporte les dernières hésitations libérales lorsqu'il affirme avoir l'intention de défendre avec vigueur le front Arlon-Bastogne-Pays de Herve. Enfin, sur les 210 millions de crédits extraordinaires, 200 millions sont affectés aux travaux de défense de la frontière de l'Est et de la Meuse. Entièrement rassurés, les libéraux votent, avec les catholiques, le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour 1931 dont font partie les crédits militaires. Les problèmes de défense sont provisoirement réglés. Ils referont surface avec l'arrivée, le 17 décembre 1932, du libéral Albert Devèze au ministère de la Défense nationale.

La conception du lieutenant-général Hellebaut, unanimement repoussée par le Conseil supérieur de la défense nationale en 1931, est à nouveau à l'ordre du jour. De quoi s'agit-il ? De l'organisation défensive à proximité immédiate des frontières. Inspiré de la ligne Maginot, il nécessite d'importants travaux de fortifications et la présence, en tout temps, à la frontière, de nombreux effectifs instruits. Son coût élevé, le déplacement de presque toutes les garnisons vers la frontière, le risque de ne plus disposer de troupes pour colmater une brèche éventuelle, tels sont les principaux reproches qui lui sont adressés.

A partir de 1933, l'aggravation de la situation internationale ranime les polémiques en matière de défense.

*
* *

ATTITUDES DES LIBERAUX ET DES CATHOLIQUES LIEGEOIS

La presse va nous mener à la découverte de leurs positions respectives. Le *Journal de Liège* dévoile les pensées des libéraux doctrinaires, *L'Express* celles des radicaux et *La Meuse* l'esprit d'une aile libérale tiède et modérée tandis que *La Gazette de Liège* traduit les aspirations des catholiques. Nous verrons aussi quel écho leurs paroles trouvèrent au parlement.

L'idée que la Wallonie ne peut et ne doit pas être une nouvelle fois livrée à l'invasion, revient comme un leitmotiv sous la plume des rédacteurs du *Journal de Liège* (9). Pour empêcher le renouvellement de la catastrophe de 1914, il faut une frontière munie de solides ouvrages fortifiés, occupés par des troupes instruites et suffisamment nombreuses pour tenir jusqu'à l'arrivée des renforts français et anglais. Le comble de la légèreté serait de disposer l'armée proprement dite sur la rive gauche de la Meuse, sans appui d'ailes, sur un front démesuré, bien moins favorable que les Ardennes et à la merci d'un franchissement du fleuve (10). C'est la condamnation de la thèse de la retraite stratégique. Tenir à la frontière ou servir de champ de bataille, c'est cette alternative qui se présente aux Belges car la position géographique du pays est telle qu'elle en fait le lieu de passage obligé pour l'agresseur allemand.

Tout aussi obnubilé que son confrère par le souvenir de 1914, *L'Express* adopte des positions très fermes. Partisan déclaré du plan Maglinse, il réclame le prolongement des fortifications françaises dans les Ardennes, sur le plateau de Herve et le long du canal Albert (11). Reflet des heurts entre le général Nuyten et Albert Devèze, le journal attaque les projets "rétrogrades" de l'Etat-Major (12). En septembre

(9) *Journal de Liège*, ou *J.L.*, 14 mars 1933, p. 1, col.4-5; 11 juin 1934, p. 1, col. 1; 4-5 août 1934, p. 1, col. 6-7; 27 janvier 1936, p. 1, col. 2; 3 février 1936, p. 1, col. 2, notamment.

(10) *J.L.*, 31 mars 1933, p. 1, col. 3-4.

(11) *Express*, ou *E.*, 20 septembre 1933, p. 1, col. 1-2-3.

(12) *E.*, 24-25 septembre 1933, p. 1, col. 2-3-4; 12 octobre 1933, p. 1, col. 3-4.

1933, Devèze et de Broqueville lancent l'idée d'un emprunt de 700 millions pour les besoins de la défense nationale (fortifications et modernisation de l'armée de campagne); hostile à ce projet, le général Nuyten, chef d'Etat-Major, préfère un budget extraordinaire échelonné. Mais le 11 octobre 1933, le Conseil des Ministres, présidé par le roi, approuve le programme d'Albert Devèze : résistance à outrance de l'armée belge au nord de la Vesdre, dans ce but, construction de quatre forts sur le plateau de Herve et d'une ligne avancée pour arrêter les éléments motorisés ennemis; au sud de la Vesdre, défense suffisante pour permettre l'arrivée des renforts alliés, par la création de lignes de destruction et d'obstruction, par des abris légers et par la mise sur pied des Chasseurs ardennais. En 1934, alors que le ministre Devèze s'efforce d'obtenir du Parlement des crédits extraordinaires, le général Nuyten, sans son approbation, transmet au premier ministre un mémoire proposant des économies. Suite à l'irritation d'Albert Devèze, le général est démis de ses fonctions (13).

L'intérêt de *L'Express* pour la défense nationale marque un temps d'arrêt en 1934 et 1935. Les crédits importants votés au Parlement à la fin de 1933 en sont peut-être la raison. En effet, des dépenses à concurrence de 759 millions pourront être engagées, jusqu'au 31 décembre 1935, pour l'organisation de la défense du territoire. Le disponible du crédit de 210 millions alloué en 1931 pourra être utilisé en 1934. Enfin, le budget extraordinaire de 1935 attribue encore à la défense nationale 353 millions (14).

Le journal radical, rassuré quant à la continuation des travaux de fortifications dans l'est de la Belgique, insiste sur la nécessité de caserner les troupes à la frontière (15). Il faudra agir tout de suite avec une couverture de premier ordre ou ce sera la débandade générale.

Les deux journaux libéraux, s'ils diffèrent par le ton, s'accordent sur les points essentiels : la défense de la Belgique doit avoir lieu à la frontière, sinon l'armée n'aura pas l'occasion de s'opposer efficacement à l'envahisseur; il importe, en conséquence, de fortifier la région Est du pays et de la munir de troupes en nombre suffisant; toute autre solution équivaut à un suicide, d'autant plus qu'il est

(13) Général R. VAN OVERSTRAETEN, *Au service de la Belgique. Dans l'état*, Paris, Plon, 1960, pp. 35-36, 41-46.

(14) *Annales parlementaires de Belgique, Sénat*, ou *A.P.S.*, session de 1933-1934, séance du jeudi 7 décembre 1933. - *Documents parlementaires de Belgique, Sénat*, session de 1934-1935, no. 5-XIX.

(15) *E.*, 22 mai 1935, p. 3, col. 1-2; 18 juin 1935, p. 1, col. 7.

impossible qu'un conflit franco-allemand épargne la Belgique. Des nuances entre les deux quotidiens s'observent cependant : tandis que *Le Journal de Liège* souligne, à plusieurs reprises, la nécessité d'obtenir le renfort des troupes françaises et anglaises, *L'Express* n'y fait qu'une simple allusion (16). La prolongation du temps de service retient l'attention du journal doctrinaire tandis que le quotidien radical ne l'évoque qu'une fois (17). Enfin, l'éloge de l'action d'A. Devèze est fréquent dans *Le Journal de Liège* mais plus rare et sous une forme plus modérée dans *L'Express* (18). Contrairement à son confrère, ce journal se préoccupe plusieurs fois du lieu des garnisons (19) et met davantage l'accent sur des détails techniques. Malgré ces divergences, les intentions des deux journaux libéraux et leur intransigeance quant à la défense intégrale du territoire, sont identiques.

Si *La Meuse* déclare qu'il faut défendre efficacement la frontière de l'Est en modernisant les anciens forts, en terminant Eben Emael et en construisant de nombreux abris (20), dans ce quotidien rien n'est comparable aux articles du *Journal de Liège* et de *L'Express*. Aucune campagne en faveur de la défense de l'Est, aucune série d'articles demandant des mesures précises. Certes, la nécessité des fortifications à la frontière n'est pas mise en cause, l'obligation d'une couverture suffisante est évoquée (21) et le problème des effectifs abordé (22) mais tous les articles sont empreints d'une grande modération. *La Meuse* ne donne nullement l'impression de militer pour une cause. Son optimisme, en 1935 (23), tranche avec l'attitude des deux autres journaux libéraux qui ne cessent de réclamer l'application de mesures énergiques.

Les libéraux liégeois ne se contentent pas de la presse pour émettre leur avis. Au Parlement, le député Horrent (1880-1943),

(16) *J.L.*, 14 mars 1933, p. 1, col. 4-5; 17 mars 1933, p. 1, col. 3-4; 23 janvier 1934, p. 4, col. 1-2; 4-5 août 1934, p. 1, col. 6-7. -*E.*, 20 septembre 1933, p. 1, col. 1-2-3.

(17) *J.L.*, 12 septembre 1933, p. 1, col. 6-7; 9-10 juin 1935, p. 1, col. 3-4-5; 30 octobre 1935, p. 1, col. 4; 3 février 1936, p. 1, col. 2. -*E.*, 18 juin 1935, p. 1, col. 7.

(18) *J.L.*, 22 décembre 1933, p. 1, col. 3-4-5, p. 4, col. 1 à 4; 23 janvier 1934, p. 4, col. 1-2; 21 février 1936, p. 1, col. 4-5. -*E.*, 22-23 décembre 1935, p. 1, col. 5; 24 décembre 1935, p. 1, col. 7.

(19) *E.*, 15 novembre 1933, p. 1, col. 3-4-5; 22 mai 1935, p. 3, col. 1-2.

(20) *La Meuse*, ou *M.*, 21-22 janvier 1933, p. 2, col. 1; 2-3 septembre 1933, p. 3, col. 6-7.

(21) *M.*, 14 septembre 1933, p. 1, col. 2.

(22) *M.*, 21 décembre 1933, p. 1, col. 5.

(23) *M.*, 12 avril 1935, p. 1, col. 5; 21 mai 1935, p. 1, col. 5.

également directeur du *Journal de Liège*, se fait leur porte-parole à chaque débat sur la défense nationale. Le 12 décembre 1933, il lie sans équivoque les événements qui se sont produits en Allemagne au cours de l'année au désir de protection des habitants des régions de l'Est du pays. Le rôle de l'armée belge est de briser l'élan d'une attaque motorisée et d'empêcher, par des destructions, le déploiement d'une offensive plus vaste. La Belgique attendra alors le secours de ses alliés, surtout de la France. En réponse aux aspirations flamandes, il estime que neutralité est synonyme d'affaiblissement. Le 11 avril 1935, Désiré Horrent demande si les crédits sont utilisés avec la hâte que requiert la gravité de la situation internationale. Le travail le plus urgent est de fortifier la frontière et d'assurer aux troupes des moyens de transport rapides. Le gouvernement doit continuellement affirmer qu'il est partisan de la défense intégrale du territoire. La crainte que la Commission mixte, qui discutera prochainement du statut de l'armée et des questions d'ordre stratégique, ne provoque un retard dans le plan de défense de la frontière ou même son abandon, incite D. Horrent à reprendre la parole, le 3 avril 1936. Toujours partisan de la défense intégrale du territoire, il attire l'attention sur le danger que court la frontière Nord mais il ne songe pas à y masser toutes les forces, pas plus qu'à l'Est (24).

Les catholiques liégeois se sont-ils montrés aussi unanimement décidés que les libéraux à défendre la Belgique à la frontière ? Leur organe de presse s'émeut que, de 1931 à 1933, aucun ouvrage n'a encore été réalisé ni sur le plateau de Herve ni à la frontière même. Il se refuse à rediscuter les mérites des divers plans stratégiques en présence, puisqu'une décision a été prise en 1931, il faut s'en tenir à cette solution. Le Luxembourg doit être organisé défensivement pour permettre l'arrivée des Français et la soudure avec le front fortifié de Longwy. Dans ce but, il importe de créer d'urgence plusieurs régiments de Chasseurs ardennais (25).

Deux traits saillants se dégagent de la lecture de *La Gazette de Liège*. Le journal catholique établit d'étroits rapports entre les événements extérieurs et les nécessités de la sécurité du pays (26); ses

(24) *A.P.C.*, session de 1933-1934, séance du mardi 12 décembre 1933; session de 1934-1935, séance du jeudi 11 avril 1935; session de 1935-1936, séance du vendredi 3 avril 1936.

(25) *Gazette de Liège*, ou *G.L.*, 12 septembre 1933, p. 1, col. 1-2; 13 septembre 1933, p. 1, col. 1-2; 16-17 septembre 1933, p. 1, col. 1-2.

(26) *G.L.*, 13 septembre 1933, p. 1, col. 1-2; 30 mai 1935, p. 1, col. 1-2, p. 3, col. 1; 26 juin 1935, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1; 10 mars 1936, p. 3, col. 1.

confrères libéraux, sans dissocier totalement les deux domaines, sont beaucoup moins explicites. La position qu'il adopte à l'égard des questions militaires, lui fournit l'occasion de nombreuses attaques contre les adversaires socialistes (27); celles-ci n'étaient pas totalement absentes du *Journal de Liège* mais n'atteignaient ni la même fréquence ni la même virulence. Le quotidien catholique est vivement intéressé, dès 1933, par le problème de la couverture indispensable à la frontière (28) et en 1935-1936, par l'insuffisance des effectifs (29). Il faut des troupes spéciales, un corps d'élite composé de soldats provenant de toutes les régions du pays pour garder la frontière. Les garnisons doivent être déplacées vers l'Est mais tout changement de lieu de casernement heurte de tels intérêts économiques qu'il suscite une opposition farouche et énergique qui, par souci électoral, trouve toujours un écho au Parlement. Les allégations de *La Gazette de Liège* sont confirmées par le rapport de la Commission de la défense nationale de la Chambre en 1936, lequel affirme que "l'autorité militaire seule doit être juge de l'endroit où l'armée doit tenir garnison et qu'elle a le devoir de placer les régiments là où ils assureront de façon efficace, rapide, immédiate et certaine la mission qui leur est assignée dans la défense du pays" (30). Un tel rappel émanant de la commission prouve à suffisance la réalité des manoeuvres dénoncées par le journal catholique. Le quotidien suggère comme solution immédiate et lésant le moins d'intérêts, de prélever dans chaque régiment caserné loin de la frontière, un petit détachement instruit qui viendrait renforcer les troupes dans la zone menacée. En ce qui concerne la pénurie générale des effectifs, la solution est simple : diminuer le nombre des exemptés et augmenter la durée du service.

Avec les trois quotidiens libéraux, *La Gazette* signale l'importance que revêt l'aide française en vue d'une résistance efficace et victorieuse à l'envahisseur (31). Cependant, la victoire du Front

(27) *G.L.*, 16 février 1933, p. 1, col. 1-2; 15-16 avril 1933, p. 1, col. 7; 1-2 novembre 1933, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1; 7 novembre 1933, p. 2, col. 1; 9 novembre 1933, p. 1, col. 4; 20 décembre 1933, p. 1, col. 1-2; 18 juin 1935, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1; 26 juin 1935, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1; 23 décembre 1935, p. 1, col. 1, p. 3, col. 3.

(28) *G.L.*, 13 septembre 1933, p. 1, col. 1-2; 30 mai 1935, p. 1, col. 1-2, p. 3, col. 1; 23 mai 1935, p. 1, col. 1-2, p. 3, col. 1.

(29) *G.L.*, 15-16 juin 1935, p. 1, col. 5; 24 juin 1935, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1; 6 mars 1936, p. 1, col. 1, p. 3, col. 1.

(30) *Documents parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants, ou D.P.C.*, session de 1935-1936, séance du 26 février 1936, no. 129.

(31) *G.L.*, 16-17 septembre 1933, p. 1, col. 1-2; 6-7 octobre 1934, p. 1, col. 2, p. 3, col. 5.

populaire en mai 1936 provoque la méfiance des catholiques; le gouvernement français est suspecté de menées communistes et son aide est jugée dangereuse, sur le plan de la politique intérieure belge (32).

Un dernier trait à souligner à propos de l'organe de la droite est la dénonciation de l'apathie et même de l'opposition de la majorité des Wallons aux projets de défense (33). L'attitude du journal s'explique par son anti-socialisme violent; or le Parti Ouvrier Belge, majoritaire en Wallonie, est resté longtemps antimilitariste. La preuve en est donnée par le vote du budget de la Défense nationale pour 1933 : trente-six députés wallons repoussent les crédits, trente et un les approuvent et six sont absents (34). Les reproches de *La Gazette de Liège* ne sont dès lors pas dénués de tout fondement.

Adoptant des positions originales, mettant en évidence certains points particuliers, dénonçant des attitudes, le quotidien catholique, quoique ferme et précis dans un certain nombre d'articles importants est, dans l'ensemble, moins convaincant que la presse libérale, sans être nécessairement moins convaincu de la nécessité de la défense de la frontière.

Au Parlement, aucun mandataire catholique ne joue un rôle semblable à celui de D. Horrent. Les catholiques liégeois, sans exception, émettent un vote favorable sur toutes les questions afférant à la défense de la Belgique.

*
* *

POSITION SOCIALISTE

L'attitude des socialistes liégeois doit être envisagée séparément de celles des libéraux et des catholiques en raison de la position antimilitariste et antigouvernementale du P.O.B. Il s'agit davantage de connaître ce que la gauche liégeoise a pensé de la défense nationale, plus que ses préférences en matière stratégique.

(32) *G.L.*, 21 août 1936, p. 3, col. 6-7; 7-8 novembre 1936, p. 1, col. 1-2, p. 2, col. 1-2.

(33) *G.L.*, 15 novembre 1934, p. 3, col. 1.

(34) *A.P.C.*, session de 1933-1934, séance du mercredi 20 décembre 1933.

L'augmentation de la tension internationale due à l'arrivée d'Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933, se traduit dans *La Wallonie*, organe de la fédération liégeoise du P.O.B., par une réaction toute différente de celle des autres quotidiens liégeois. Ce n'est pas la construction de fortifications qui garantira la sécurité de la Belgique. Au contraire, pour les socialistes, la tâche la plus urgente est d'empêcher l'Allemagne d'améliorer sa situation stratégique et de réarmer (35). Mais la proximité du danger, accru par le retrait de ce pays de la Conférence du Désarmement et de la Société des Nations les 14 et 19 octobre 1933, amoindrit la rigidité du principe antimilitariste (36). En effet, dans un article intitulé "Pour ou contre la défense nationale", Emile Vandervelde déclare que si la Belgique volontairement neutre, sans partie liée militairement avec quiconque, faisait l'objet d'une agression non provoquée, les socialistes la défendraient, avec les moyens et les armes mis à leur disposition. Il s'empresse d'ajouter qu'une telle position n'implique pas, pour le P.O.B., l'obligation de voter les budgets militaires ! L'évolution est malgré tout sensible et prépare la voie au revirement que *La Wallonie* tente d'expliquer à ses lecteurs au début de 1934.

Au cours des trois premiers mois de l'année, onze articles très importants s'efforcent de justifier la nouvelle position du parti en matière de défense nationale (37). Une défense nationale plus efficace requiert une politique pacifiste, internationaliste et antimilitariste; doubler le montant du budget de la défense ou la durée du temps de service ne double pas le coefficient de la sécurité nationale, au contraire, il augmente le danger de guerre. Mais la défense nationale est aussi une lutte de classes. La classe ouvrière de Belgique, en défendant le pays contre l'envahisseur militariste et fasciste, défendrait un patrimoine de droit et de libertés qu'elle ne serait pas digne de posséder autrement. Toutefois, les socialistes ne se rallieront au principe de la défense nationale que si la politique

(35) *La Wallonie*, ou *W.*, 21 septembre 1933, p. 3, col. 2; 7 novembre 1933, p. 1, col. 1, p. 3, col. 7.

(36) *W.*, 30 octobre 1933, p. 1, col. 7, p. 5, col. 3-4. *Le Peuple* a publié cet article le 29 octobre.

(37) *W.*, 2 janvier 1934, p.1, col.1, p.3, col.6; 9 janvier 1934, p.1, col.1, p.3, col.6 (ces deux articles sont signés Lucien Laurat); 4 janvier 1934, p.1, col.1, p.3, col.6; 10 janvier 1934, p.1, col.1, p.3, col.2-3; 31 janvier 1934, p.1, col.1, p.3, col.2; 8 février 1934, p.1, col.1-2, p.3, col.6; 14 février 1934, p.1, col.7, p.3, col.3; 21 février 1934, p.1, col.1, p.3, col.6-7; 28 février 1934, p.1, col.1, p.3, col.5; 7 mars 1934, p.1, col.1, p.3, col.6-7; 14 mars 1934, p.1, col.1, p.3, col.4 (tous ces articles sont dus à la plume d'Henri De Man).

étrangère de la Belgique se fonde sur une neutralité volontaire. Cette exigence sera satisfaite en octobre 1936. A quelle conception stratégique le P.O.B. adhérerait-il ? Sa préférence pour le plan Galet est manifeste car une couverture forcément insuffisante à la frontière belgo-allemande affaiblit inutilement les forces de résistance véritable en constituant une cible pour les troupes ennemies. Belgique, chemin de l'agression, n'est-ce point là une évidence ? Or les avantages d'une telle attaque pour l'ennemi ne pallieront les inconvénients que moyennant une progression rapide à travers le pays. Aussi la défense nationale doit-elle être organisée de façon à opposer à ce mouvement des obstacles qui le retarderaient au point de décourager à l'avance tout désir d'emprunter le sol national comme voie de passage. Henri De Man, auteur principal de ces articles, insiste pour que les parlementaires socialistes émettent un vote négatif sur les budgets militaires mais proposent des mesures constructives et positives pour la défense du pays sous peine d'être accusés de représenter les intérêts matériels d'une seule classe ou les intérêts électoraux d'un seul parti.

Cette série d'articles extrêmement importants a pour but de rallier les socialistes à l'idée de la défense nationale, alors que depuis des années, le parti défendait des idées pacifistes et antimilitaristes. L'idéal ancien de collaboration internationale et de sécurité collective ne disparaît pas totalement mais la volonté de défendre le pays est affirmée. Il est impossible cependant aux socialistes de se dédire entièrement et de se rallier, sans objection, à un système défensif qu'ils combattent depuis des années. Henri De Man réalise un effort appréciable pour proposer des solutions qui ne heurtent pas l'idéologie traditionnelle du parti. Il a le mérite de mettre l'accent sur l'importance de la résistance psychologique à l'agresseur, jamais soulignée auparavant par ses confrères. Les méthodes qu'il préconise (rendre impraticables par des destructions les voies d'invasion terrestre, nationaliser les fabriques d'armes et de munitions, organiser la conscription des fortunes, riposter par la contre-attaque aérienne, protéger la population civile par des abris et des masques à gaz) paraissent un peu faibles en face d'une Allemagne hitlérienne dont le manque de scrupules s'est déjà clairement manifesté dans la chasse aux communistes et la persécution des Juifs. Il n'en demeure pas moins que ses suggestions, alliées aux moyens traditionnels, devraient retenir l'attention.

Ces articles représentent une étape transitoire dans l'évolution de la pensée socialiste, évolution nécessaire car un grand nombre de sympathisants n'auraient pas compris que, face à la menace allemande, le parti persistât dans son antimilitarisme. Le passage d'un

pacifisme affirmé à l'acceptation du principe de la défense nationale ne se fait pas sans douleur et sans hésitation. Les colonnes de *La Wallonie* accueillent parallèlement l'avis des ralliés de la première heure (38) et celui des derniers antimilitaristes (39).

En avril 1936, le revirement est complet (40). Jean Delvigne, ancien chef des Jeunes Gardes Socialistes, naguère violemment antimilitariste, écrit : "Certains attardés (41) dans des sentiers idylliques nous disent de supprimer l'armée, prétendant qu'aucun gouvernement n'oserait de peur de dresser contre lui la conscience universelle, ordonner l'envahissement d'un pays qui ne se défendrait pas. Il y a, hélas, des gens que la conscience universelle n'arrête pas : ils sont nos voisins [...] Le problème de l'organisation de la défense nationale est aujourd'hui pour nous l'une des faces du problème de la paix [...] Nous manquerions à notre devoir si, réclamant l'assistance des signataires fidèles des accords de Locarno, nous ne nous imposions pas à nous-mêmes un effort suffisant pour protéger notre sol".

La Wallonie, organe officiel des socialistes liégeois, ne fait que refléter le changement qui se produit au sein du parti; en trois ans, elle accomplit un revirement complet. L'établissement en Allemagne du régime hitlérien et surtout l'anéantissement de la social-démocratie, suivis du retrait du IIIe Reich des organismes internationaux, sur lesquels les socialistes fondaient de grands espoirs, en sont les motifs principaux. La crainte de perdre certains partisans prêts à s'opposer à toute invasion allemande a peut-être contribué aussi à l'évolution. L'entrée des socialistes au gouvernement, le 25 mars 1935, et leur maintien à la direction du pays après les élections du 24 mai 1936, influenceront favorablement le ralliement des militants à la nouvelle orientation.

Les parlementaires socialistes ont-ils suivi la même courbe évolutive que la presse socialiste francophone ?

Lors de la discussion des budgets de la défense nationale pour 1933 et 1934 (42), le député F. Sainte n'accorde qu'une seule

(38) *W.*, 6 décembre 1934, p.3, col.2 : Paul Demasy déclare qu'il ne reste plus qu'à "s'armer jusqu'aux dents".

(39) *W.*, 13 mai 1935, p.1, col.1 : selon Louis de Brouckère, le seul moyen d'éviter la guerre est d'imprégner l'opinion publique, d'un esprit de paix tel qu'elle l'impose aux gouvernements.

(40) *W.*, 1er avril 1936, p.1, col.1, p.4, col.3; 28 avril 1936, p.1, col.4, p.3, col.3.

(41) Allusion à Louis de Brouckère et au député liégeois François Sainte (1900-1960).

(42) *A.P.C.*, session de 1933-1934, séance du mercredi 13 décembre 1933.

concession : si la guerre éclate, les socialistes ne saperont pas la défense du pays en provoquant une insurrection intérieure. Mais parce qu'il craint une utilisation possible de l'armée contre les socialistes, notamment à l'occasion de grèves, comme ce fut antérieurement le cas, il s'oppose au budget avec tout le groupe socialiste. Au Sénat, une attitude plus coopérative est exprimée par Alfred Laboulle (1865-1947) : il accepte, en cas de conflit, l'intervention active des socialistes dans la résistance à l'envahisseur (43).

Les discours ne constituent pas la seule manifestation des opinions des parlementaires; leurs votes peuvent aussi être significatifs. Or les budgets de la défense nationale pour 1933 et 1934 sont adoptés à la Chambre et au Sénat, majorité contre opposition (44). Il n'y a pas d'exception parmi les Liégeois. Mais lors du vote de 1935 à la Chambre, les socialistes se divisent : Georges Truffaut (1901-1942), François Van Belle (1881-1966), Henri Renier (1878-1948) et Léon Troclet (1872-1946) acceptent le budget tandis que Lucie Dejardin (1875-1945) et F. Sainte le repoussent (45). La division des députés au moment du vote, le 16 avril 1935, est motivée par la présence du P.O.B. au gouvernement depuis trois semaines. En effet, le même budget avait été unanimement repoussé par les sénateurs liégeois, le 5 mars (46). La participation du parti au gouvernement est un élément capital pour l'orientation des votes. En 1936, les sénateurs socialistes approuvent le budget tandis qu'à la Chambre, L. Dejardin et F. Sainte restent opposants (47). La même répartition des voix se retrouve lors des votes des projets de loi fixant le contingent. Une conclusion s'impose : la discipline de vote l'emporte le plus souvent sur toute autre considération tant que le parti socialiste est dans l'opposition. Après la constitution du gouvernement tripartite de Paul Van Zeeland, il est impossible d'interpréter les votes favorables de la plupart des socialistes liégeois comme une réaction personnelle et spontanée en faveur de la défense nationale. Seule l'attitude du député Sainte paraît tout à fait claire; bien qu'ayant voté la confiance au gouvernement Van Zeeland, il reste fidèle à l'antimilitarisme initial du parti socialiste en s'opposant au budget de la défense nationale, au projet de loi fixant le contingent et aux autres projets militaires. Seules les mesures non

(43) *A.P.S.*, session de 1933-1934, séance du jeudi 7 décembre 1933.

(44) *A.P.C.*, session de 1933-1934, séance du mercredi 20 décembre 1933; *A.P.S.*, séances du vendredi 22 décembre 1933 et du mardi 13 février 1934.

(45) *A.P.C.*, session de 1934-1935, séance du 16 avril 1935.

(46) *A.P.S.*, session de 1934-1935, séance du mardi 5 mars 1935.

(47) *A.P.S.*, session de 1935-1936, séance du mercredi 18 décembre 1935; *A.P.C.*, séance du jeudi 19 mars 1936.

militaires qui ont pour but de préparer la défense du pays recueillent son approbation.

Les préoccupations des socialistes liégeois sont toutes différentes de celles des catholiques et des libéraux. La discussion porte non sur les mérites d'un plan stratégique mais sur le principe même de la défense nationale. Les socialistes militent jusqu'en 1934, en faveur du pacifisme et de la sécurité collective, ensuite pour une conception nouvelle de la défense nationale mais jamais pour la défense du pays dès la frontière. L'attention de la gauche ne fut jamais retenue par l'insuffisance des effectifs, le manque d'abris fortifiés et l'armement périmé mais bien par l'absence de protection de la population civile et les profits des "marchands de canon".

Dédaignant une position originale, les socialistes liégeois se sont contentés de suivre les directives du parti.

*
* *

VOEUX, CONFERENCES, MANIFESTATIONS

La presse, qui touche le plus vaste public et en reflète l'opinion, les parlementaires qui s'expriment devant un cénacle et représentent une minorité politique agissante, ne constituent pas les seuls moyens d'expression de la population liégeoise. Plus symptomatiques de son caractère personnel et volontaire sont les motions votées par les différentes associations régionales, les conférences organisées en ville et les manifestations dans les rues.

Dès le 23 janvier 1933, le groupe catholique du Conseil communal de Liège dépose un vœu demandant au gouvernement d'assurer la défense de la frontière de l'Est et d'empêcher toute propagande antimilitariste. Le 12 avril, le texte définitif est adopté; il comporte un paragraphe supplémentaire regrettant les oppositions à l'accord militaire franco-belge et est amputé de l'alinéa sur la propagande à l'armée. Le vœu adopté est adressé au premier ministre et aux ministres de la Défense nationale et des Affaires étrangères (48).

Le Conseil provincial suit l'exemple des conseillers communaux en octobre. Le groupe libéral est l'instigateur de la proposition qui

(48) *Bulletin administratif de la ville de Liège*, séances des 23 janvier, 12 avril et 22 mai 1933, Liège, G. Thone, 1934.

adjure le parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger intégralement le pays (49).

Les deux plus grands partis politiques s'intéressent en sens contraire au même problème. L'assemblée générale de la fédération liégeoise du P.O.B. vote, le 5 novembre 1933, un ordre du jour : elle repousse le principe de la défense nationale, affirme que le but du socialisme en temps de guerre est de se saisir du pouvoir, se prononce contre toute nouvelle dépense militaire et appuie la propagande antimilitariste. Ce voeu devait être présenté par la section liégeoise au Congrès du parti (50). Par contre, le comité fédéral de l'Union catholique de l'arrondissement de Liège, lors de son assemblée du 26 novembre, rappelle au parlement "que la défense du territoire doit se faire à la frontière même, grâce à un système foritificatif et par la création d'une couverture permanente suffisamment dotée d'effectifs instruits" (51). Le 4 février 1934, ce sont les Travailleurs Chrétiens de la province de Liège, réunis en assemblée générale extraordinaire au collège Saint-Barthélemy à Liège, qui prennent le relai : ils réclament du gouvernement l'urgence pour l'achèvement des travaux de protection des frontières de l'Est (52).

Au cours de la deuxième semaine de juillet 1934, le bourgmestre de Liège, Xavier Neujean, prête les salles de l'hôtel de ville pour la réunion de l'Assemblée Wallonne (53). C'est l'occasion d'envoyer au roi, aux ministres et au parlement, les remerciements de l'assemblée pour l'adoption du plan de défense du territoire à la frontière même, et ses revendications à propos des contacts entre Etats-Majors belge et français.

Inquiets en raison du rétablissement du service militaire obligatoire en Allemagne, annoncé le 16 mars 1935, les conseillers communaux de Liège, catholiques, libéraux et socialistes, s'associent pour proposer et adopter, quarante-huit heures après la mesure allemande, un voeu relatif à la paix et à la sécurité de la Belgique (54). Un texte semblable, présenté au Conseil communal

(49) *Procès-verbaux officiels des séances du conseil provincial, séances des 3 et 13 octobre 1933*, Huy, Impr. Coop., 1934.

(50) *Rapport du Comité fédéral pour 1933 et 1934, P.O.B., Fédération liégeoise*, Liège, Coop. Typo. Litho., s.d., p. 7.

(51) *G.L.*, lundi 27 novembre 1933, p.1, col.6-7, p.3, col.1-2.

(52) *G.L.*, lundi 5 février 1934, p.2, col.4-5.

(53) *W.*, vendredi 13 juillet 1934, p.3, col.3. L'Assemblée Wallonne fut créée en 1913 par Jules Destrée dans le but de défendre les intérêts de la Wallonie et de permettre des contacts entre personnalités de partis politiques différents. Grâce à sa modération, le mouvement comptait de nombreux membres.

(54) *Bulletin administratif de la ville de Liège*, séance du 18 mars 1935.

d'Ougrée par les libéraux et les catholiques, se heurte à l'opposition socialiste et communiste (55).

C'est surtout au cours de l'année 1936 que de nombreuses associations liégeoises se préoccupent de la défense nationale.

Les Croix de Feu de la section de Liège, réunis en assemblée générale, approuvent une motion demandant aux parlementaires de faire taire leurs intérêts électoraux pour s'attacher au problème essentiel de la défense intégrale du territoire. La séance se clôture par l'envoi d'un télégramme à Léopold III, rappelant l'obéissance et la confiance en l'autorité suprême du souverain, propre à imposer les mesures militaires indispensables (56).

L'assemblée fédérale du P.O.B. liégeois est le groupement le plus important (57) qui se prononce sur le problème. Une évolution sensible s'est produite depuis l'ordre du jour de 1933. Les socialistes reconnaissent la nécessité de préparer la défense du pays mais ils se refusent à toute prolongation du temps de service. Ils réclament la constitution d'une commission mixte pour l'étude de l'ensemble de l'organisation défensive (58). Cette revendication sera satisfaite : une commission se réunit de juin à septembre 1936 pour mettre au point de nouveaux projets militaires. Ses travaux suscitent plusieurs réactions à Liège. Dès la mi-juin, P. Van Zeeland, premier ministre, reçoit deux télégrammes : l'un émane de l'Union des Officiers de Réserve de Liège, l'autre de la section liégeoise de l'Ancienne Garde au Rhin. Tous deux réclament le maintien du plan de défense dès la frontière, lequel semble battu en brèche à la commission militaire mixte (59). L'Assemblée Wallonne publie un communiqué qui demande la poursuite et le développement de l'oeuvre entreprise par A. Devèze (60). La Ligue pour la Défense de la Frontière de l'Est adresse aux membres de la commission une lettre qui réclame le maintien de l'actuel système défensif et à laquelle est annexé un mémoire rédigé en 1931 démontrant que la défense à la frontière est réalisable avec un budget de 350 millions (61).

Si les motions visent à influencer les personnalités responsables

(55) *J.L.*, 24 avril 1935, p.2, col.5.

(56) *G.L.*, 19 mars 1936, p.2, col.3.

(57) Tout au moins d'après les documents retrouvés. Les archives des sections locales des partis politiques ont été détruites, à l'exception d'une partie des papiers du P.O.B.

(58) *Rapport 1935-1936. P.O.B. Fédération liégeoise*, p.5.

(59) *G.L.*, 13-14 juin 1936, p.3, col.4. *J.L.*, 15 juin 1936, p.2, col.5; 16 juin 1936, p.2, col.5.

(60) *E.*, 21-22 juin 1936, p.3, col.6.

(61) *J.L.*, 3 juillet 1936, p.2, col.6.

dans le sens désiré, les conférences et les discours tentent d'informer et de former le public.

En juin 1933, le général Molitor, ancien commandant de la 1ère division d'infanterie, fait un exposé précis de ce que doit être la défense de la frontière. Ses préoccupations portent sur la mobilité des fantassins, la nécessité de la création d'unités motorisées et la construction prochaine de blockhaus (62).

Le problème de la défense nationale préoccupe à ce point les édiles communaux que le bourgmestre de Liège, Xavier Neujean, y consacre le discours qu'il prononce, le 24 septembre 1933, à l'occasion des fêtes de Wallonie. L'état d'impréparation est tel que si une guerre éclatait, l'ennemi occuperait, sans coup férir, Verviers et Liège, tout le bassin industriel et même l'entièreté des provinces wallonnes. Il demande l'exécution immédiate d'un plan de défense qui protège toute l'étendue du territoire, suggère la fortification de la frontière, de la Vesdre à la Semois, et désire la jonction avec l'armée française (63).

En novembre, ce sont les anciens combattants qui organisent un meeting à Modave (64). Octave Lohest, le président fédéral de la F.N.C., déclare que la Wallonie ne peut plus être sacrifiée. Piette, président des volontaires de guerre de Liège, exige que les millions demandés pour garantir les frontières soient accordés sans discussion, car Hitler représente un danger redoutable. Son discours est interrompu par de fréquentes ovations.

A la même époque, la Ligue d'Action Wallonne (65) organise une réunion en la salle Fontainebleau à Liège. Louis Piérard et François Bovesse y sont acclamés par un auditoire nombreux. Ils réclament à la fois l'alliance morale et économique avec la France, la défense des frontières et le respect de la culture wallonne (66).

En janvier 1934, le ministre de la Défense nationale en personne parle, du haut de la tribune de la Société d'Etudes et d'Expansion, de

(62) *E.*, 18 juin 1933, p.1, col.6-7.

(63) *J.L.*, 25 septembre 1933, p.1, col.7, p.2, col.1.

(64) *G.L.*, 28 novembre 1933, p.2, col.4.

(65) Mouvement fondé en 1924. Le comité central, composé de quarante-quatre membres presque tous liégeois, a constitué, dès janvier 1933, un dossier sur la défense de la frontière orientale, malheureusement perdu. Le 9 mars 1933, l'assemblée générale définit les deux points essentiels de son programme : union économique avec la France et défense de l'Est avec l'aide française. *L'Action Wallonne*, qui réunit des collaborateurs de toutes tendances politiques, est depuis janvier 1933 le mensuel de la Ligue. (*Fonds d'Histoire du mouvement wallon, Procès-verbaux des séances du comité central de l'Action Wallonne, Rapports présentés aux assemblées générales*).

(66) *E.*, 30 novembre 1933, p.1, col.1-2-3, p.2, col.4-5.

la défense intégrale du territoire. Son exposé est salué par des applaudissements nourris (67). Il revient en juin, invité par les anciens combattants. L'auditoire, réuni au home des Invalides et composé de libéraux, de catholiques, d'ouvriers et de syndicalistes, lui réserve un accueil enthousiaste. Les acclamations s'adressent non à l'homme politique libéral mais à celui qui réalise un plan de défense nationale (68). A. Devèze reprend encore la parole à Liège, à l'occasion d'une conférence du Jeune Barreau. Il insiste sur les problèmes de sécurité et sur le devoir de toute nation de se défendre (69).

Le 10 juillet 1936, l'Union des Officiers de Réserve de Liège invite le lieutenant-général Mozin, ancien commandant du fort de Fléron et du 3e Corps d'armée. La salle de la Société d'Etudes et d'Expansion est comble. Le général déclare d'abord que l'heure des polémiques et des discussions doit être close et qu'il faut achever d'urgence les travaux commencés. Pour le général Mozin, défense à la frontière est synonyme de défense en profondeur sur la rive droite de la Meuse; c'est le seul plan valable, toute autre solution livrerait le pays à l'invasion en raison de l'extrême mobilité des armées actuelles. En verouillant la frontière d'Anvers à Arlon et en portant le service militaire à dix-huit mois, la Belgique pourra opposer à l'envahisseur une résistance efficace. Les vifs applaudissements des auditeurs témoignent de leur approbation (70).

En novembre, le premier ministre P. Van Zeeland vient défendre devant le public liégeois, les projets militaires, issus des travaux de la commission mixte et en cours de discussion au parlement. Il s'attache surtout à démontrer que dix-huit mois de service militaire sont indispensables et il va jusqu'à proclamer que le rejet des nouvelles lois militaires par les parlementaires serait une "catastrophe" (71).

Les manifestations dans la rue sont beaucoup plus rares, moins importantes et moins significatives que les voeux et les conférences.

En protestation aux grandes manoeuvres qui se déroulent les derniers jours de juin 1934 sur le plateau de Herve et en signe de mécontentement à l'égard de la réunion à Liège du congrès

(67) *G.L.*, 23 janvier 1934, p.3, col.1-2-3, p.4, col.1-*E.*, 24 janvier 1934, p.1, col.1-2-3, p.3, col.1-2.

(68) *G.L.*, 30 juin-1er juillet 1934, p.1, col.1-2.

(69) *J.L.*, 28 février 1936, p.1, col. 3 à 6, p.4, col. 1 à 4.

(70) *J.L.*, 11-12 juillet 1936, p.1, col.3-4, p.3, col.7-*G.L.*, 11-12 juillet 1936, p.1, col.4-5-*M.*, 11-12 juillet 1936, p.11, col.4-*E.*, 12-13 juillet 1936, p.7, col.5-6.

(71) *M.*, 17 novembre 1936, p.1, col.3.

international de médecine militaire, les Jeunes Gardes socialistes inscrivent, sur les pavés de Micheroux, des inscriptions hostiles à la défense nationale (72). Un an plus tard, ils collent, dans la banlieue liégeoise, des placards s'opposant aux dix-huit mois de service militaire (73).

Tout différent d'une manifestation antimilitariste est l'accueil réservé par la population au 14e de Ligne. Vieille garnison liégeoise, supprimée après la première guerre mondiale, le 14e régiment d'infanterie est remis sur pied en 1934, en remplacement du 10e de ligne devenu Chasseurs ardennais. Un accueil triomphal lui est réservé lors de sa rentrée à Liège en août 1935; l'enthousiasme atteint presque le délire dans les quartiers de Sainte-Walburge et d'Outre-Meuse (74).

En 1936, la Ligue pour la Protection aérienne, dont le comité local s'est constitué le 13 juillet, organise, en collaboration avec l'Union des Officiers de Réserve, une semaine de la protection de la population civile. Du 20 au 26 septembre, des causeries et des leçons pratiques sont organisées dans différents quartiers du grand Liège, par des officiers de réserve; des abris-types, construits boulevard d'Avroy, peuvent être visités gratuitement par le public qui reçoit en outre une brochure explicative (75).

En conclusion, des initiatives tant écrites qu'orales ou matérielles ont tenté, au cours de la période de 1933 à 1936, de sensibiliser la population liégeoise au danger redoutable que lui faisait courir la proximité d'un voisin puissant et vindicatif.

Peu de doute subsiste donc quant à la sensibilité ressentie par les Liégeois à l'une au moins de ces tentatives, la presse leur faisant largement place dans ses colonnes. Mais, jusqu'au 10 mai 1940, un mince espoir d'échapper malgré tout aux horreurs de la guerre persista dans le coeur de chacun.

*

* *

(72) *G.L.*, 30 juin-1er juillet 1934, p.1, col.1-2.

(73) *E.*, 18 juin 1935, p.1, col.7.

(74) *E.*, 28 août 1935, p.1, col.4, p.3, col.6-7.

(75) *J.L.*, 14 juillet 1936, p.2, col.1; 12-13 septembre 1936, p.2, col.3.-*E.*, 15 juillet 1936, p.3,col.1.-*M.*, 21 septembre 1936, p.4, col.3-4.

L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DEFENSIVE EN 1936

L'aggravation de la situation internationale et la faiblesse du système défensif nécessitent, au début de l'année 1936, le dépôt de projets de loi qui prévoient notamment la prolongation du temps de service. Il apparaît bientôt que l'amélioration de l'organisation défensive du pays ne sera approuvée par le parlement que moyennant la dénonciation de l'accord militaire franco-belge de 1920. Le texte de cet accord, tenu secret, prévoyait les modalités de l'occupation de la Rhénanie, les mobilisations belges et françaises en cas de réarmement général en Allemagne et l'organisation de systèmes de défense complémentaires. Le 17 février, la droite flamande de la Chambre et du Sénat vote une résolution condamnant l'accord; dix jours plus tard, les députés frontistes déposent une proposition de loi dans le même sens. P. Van Zeeland s'est d'ailleurs rendu à Paris, les 13 et 14 février, pour expliquer à Flaminio Piccoli, ministre français des Affaires étrangères, les raisons péremptoires qui obligent le gouvernement belge à dénoncer l'accord. Le 6 mars, le premier ministre belge et l'ambassadeur de France à Bruxelles échangent des lettres qui suppriment la convention de 1920, tout en maintenant les contacts d'Etats-Majors (76).

C'est un coup grave porté à la conception défensive chère au coeur des Liégeois. Pourtant, la Ligue d'Action Wallonne qui compte en son sein des personnalités aussi différentes et aussi influentes que Georges Truffaut, François Van Belle et Emile Jennissen, tous trois députés, Olympe Gilbert et René Pouret, journalistes, Armand Baar et Jules Dumont, industriels, l'éditeur Georges Thone, Auguste Buisseret, Jean Rey et Fernand Dehousse, pour ne citer que les plus représentatifs, a lancé un cri d'alarme dès le 5 février. Un numéro spécial de son mensuel, *L'Action Wallonne*, qui tire habituellement à 5.000 exemplaires, est sorti de presse; un titre, imprimé en grands caractères, barrait la première page : "Le gouvernement va dénoncer l'accord militaire avec la France". Dans l'éditorial intitulé "Démission", Auguste Buisseret, président du comité central de la Ligue et directeur du mensuel, se déchaînait : "Le peuple wallon va répondre

(76) R. VAN OVERSTRAETEN, *Albert I - Léopold III...*, pp. 36-37, 200. - P. VAN ZUYLEN, *Les mains-libres. Politique extérieure de la Belgique, 1914-1940*, Paris-Bruxelles, 1950, pp. 250-264, 332-333. - *D.P.C.*, session de 1935-1936, séance du 27 février 1936, no. 132. - *Documents diplomatiques français, 1932-1939*, Paris, 1963, 2e série, t. I, nos. 136, 137, 146, 282.

comme il convient à cette provocation. Mais en attendant l'irrésistible réaction contre les valets, les complices, les amis d'Hitler, un devoir de conscience s'impose aux Wallons égarés dans un ministère prussien : ne pas assumer une minute de plus la moindre part de responsabilité dans l'infamie qui se prépare; quitter la rue de la Loi; reprendre rang parmi les hommes libres de Wallonie, qui vont avoir des devoirs à remplir pour le salut commun". Véritable bombe, ce numéro spécial fut envoyé aux ministres, à tous les parlementaires wallons et à tous les journaux de Belgique. La réaction des milieux gouvernementaux ne se fait pas attendre : dès le 6 février, Albert Devèze accorde un interview de mise au point à L. Tasnier du *Soir*, Paul Van Zeeland prononce un discours à la radio, même François Bovesse, alors ministre de l'instruction publique, collaborateur de *L'Action Wallonne* et probablement l'auteur des fuites, publie un démenti. La riposte immédiate des ministres jette le doute sur la valeur des informations de *L'Action Wallonne*. *La Gazette de Liège* (77) déclare avoir pris des renseignements à bonne source d'après lesquels il n'est pas question de dénoncer l'accord de 1920. *Le Journal de Liège* (78) ne croit pas non plus à la dénonciation de l'accord, dont il souhaite l'ajustement à la situation actuelle. *La Meuse* et *La Wallonie* (79) qui ne font même pas allusion à l'action entreprise par le mensuel wallon, rappellent avec modération leur attachement à l'accord franco-belge. Seul *L'Express* (80) apporte un soutien total à *L'Action Wallonne*; après les démentis officiels, sa clairvoyance reste intacte : selon lui, la dénonciation est seulement différée et il attend "sans illusion optimiste la fin du prochain débat".

Si aucun journal liégeois ne se déclare partisan de la dénonciation de l'accord militaire franco-belge, si tous le jugent indispensable à la sécurité du pays, leurs réactions ne sont certainement pas celles qu'escomptait la Ligue d'Action Wallonne en éditant un numéro spécial. Sur ce plan, c'est un échec incontestable. Mais ce coup d'éclat a permis aux journaux wallons de rappeler leur attachement à l'alliance française et cette réaction a peut-être contribué au maintien des contacts d'Etats-Majors entre les deux pays.

Lorsque, le 11 mars, P. Van Zeeland annonce au parlement que

(77) *G.L.*, 7 février 1936, p.1, col.1-2-3, p.4, col.2.

(78) *J.L.*, 6 février 1936, p.1, col.6-7; 7 février 1936, p.1, col.3-4.

(79) *M.*, 6 février 1936, p.1, col.5.-*W.*, 13 février 1936, p.1, col.5-6, p.3, col.2.

(80) *E.*, 6 février 1936, p.1, col.6-7; 7 février 1936, p.1, col.5-6.

l'accord franco-belge n'existe plus, l'émotion prévisible n'est pas ressentie; la remilitarisation de la Rhénanie survenue le 7 mars 1936 est un événement autrement inquiétant sur lequel se concentre toute l'attention.

L'entrée des troupes allemandes dans la zone rhénane, jusque là démilitarisée, modifie le problème de la sécurité de la Belgique. Désormais, Liège et le Luxembourg doivent être continuellement en état d'alerte. La prolongation du temps de service apparaît plus que jamais indispensable. D'accord sur ces points, Albert Devèze, toujours à la tête du département de la Défense nationale, et l'Etat-Major de l'armée s'opposent sur le choix de la ligne de résistance. Si le ministre libéral reste fidèle à son idée de défense dès la frontière, l'Etat-Major veut adopter comme position de couverture la ligne des anciens forts de Liège et organiser la défense de la Meuse en amont de la Cité Ardente jusqu'à Dinant. Le roi s'étant rallié à l'avis des généraux et les ministres socialistes n'appréciant pas la position de l'homme politique libéral, le sort d'Albert Devèze est précaire (81) et, après les élections du 24 mai, il ne sera plus membre de l'équipe gouvernementale.

Les projets militaires du gouvernement, repoussés par les sections de la Chambre à la fin de février et renvoyés devant la commission parlementaire de la Défense nationale qui les adopte fin mars, vont être mis en veilleuse à l'approche du scrutin (82). Cependant, le 6 avril, le parlement approuve une disposition permettant au gouvernement de maintenir sous les drapeaux une partie des miliciens démobilisables.

La commission militaire mixte, créée le 25 mars, ne commence réellement à fonctionner qu'après la constitution du nouveau gouvernement tripartite de P. Van Zeeland, dans lequel le lieutenant-général Denis, commandant du III^e Corps d'armée, a accepté le portefeuille de la Défense nationale. La commission entend successivement l'avis de plusieurs officiers supérieurs. Le général Galet n'a pas modifié son point de vue antérieur; il lui paraît impossible de défendre la frontière avec les effectifs disponibles, d'ailleurs, il veut réserver les forces principales pour la résistance sur la Meuse (83). Le général Nuyten, quant à lui, défend l'idée de la neutralité de la défense nationale, ce qui implique des garnisons dans tout le

(81) R. VAN OVERSTRAETEN, *Dans l'état...*, pp. 55-59. - *Documents diplomatiques français*, 2^e série, t. I, no. 136.

(82) *E.*, 28 février 1936, p.1, col.5-6; 1^{er} avril 1936, p.1, col. 3 à 6.

(83) *J.L.*, 11 juin 1936, p.3, col.1. - R. VAN OVERSTRAETEN, *Albert I - Léopold III...*, p. 222.

pays (84). Les généraux retraités, Hellebaut, Molitor et Maglinse sont, tous trois, partisans de la défense à la frontière; Molitor insiste sur le renforcement des effectifs dans le Luxembourg, Maglinse sur la nécessité de 18 mois de service et Hellebaut sur la création d'un front continue s'appuyant à gauche sur les troupes hollandaises, à droite sur l'armée française (85). La position du chef de l'Etat-Major, le général Van den Bergen, est médiane par rapport aux avis des généraux Galet et Nuyten d'une part, des généraux Hellebaut, Molitor et Maglinse d'autre part. S'il reproche aux premiers de ne pas prévoir à suffisance des détachements à la frontière pour opérer les destructions, il s'oppose aux seconds à propos de la ligne de résistance principale (86).

Les divergences de vue entre les compétences militaires n'échappent pas à la presse liégeoise et *La Wallonie* rappelle même à ce propos une parole de Georges Clémenceau : "La guerre est une chose trop sérieuse pour qu'on la laisse faire par des généraux" (87). La possibilité de l'abandon de la Belgique orientale sans véritable combat inquiète unanimement les quotidiens liégeois. Aussi s'efforcent-ils plus que jamais de montrer le bien-fondé du plan de défense à la frontière (88).

Mais au début du mois d'août, la commission adopte, à l'unanimité moins une voix, une résolution selon laquelle "il est indispensable d'éviter de faire apparaître l'organisation militaire du pays comme dirigée de façon permanente contre certains Etats ou liée à celles de certains d'entre eux" (89). Le journal radical *L'Express*, outré d'une telle motion, la qualifie de "nègre blanc". La commission vote en outre des ordres du jour en faveur du bilinguisme des officiers supérieurs, de la nationalisation des industries de guerre et de la révision du système des exemptions. Elle recommande l'emploi massif des destructions parallèlement aux préparatifs actifs de défense. Au début du mois de septembre, elle termine ses travaux

(84) *M.*, 10 juin 1936, p.1, col.4.

(85) *M.*, 22 juin 1936, p.1, col.7; 23 juin 1936, p.1, col.6; 29 juin 1936, p.1, col.6.-*G.L.*, 23 juin 1936, p.1, col.2-3, p.4, col.6-7.-*E.*, 27 juin 1936, p.3, col.1; 30 juin 1936, p.3, col.2; 9 juillet 1936, p.5, col.1-2.-*J.L.*, 30 juin 1936, p.3, col.4.

(86) *W.*, 11-12 juillet 1936, p.1, col.5-6.-*J.L.*, 11-12 juillet 1936, p.3, col.6.

(87) *W.*, 22 juillet 1936, p.2, col.4-5.

(88) *J.L.*, 10 juin 1936, p.4, col.1-2; 13-14 juin 1936, p.3, col.2; 17 juin 1936, p.1, col.1-2, p.4, col.1; 23 juin 1936, p.1, col.1-2; 15-16 août 1936, p.1, col.3-4-5; 12-13 septembre 1936, p.1, col.3-4-5.-*W.*, 22 juillet 1936, p.2, col.4-5; 31 juillet 1936, p.1, col.3; 12-13 septembre 1936, p.3, col.2-3.-*E.*, 9 juillet 1936, p.5, col.1-2.-*G.L.*, 23 juin 1936, p.4, col.6-7.-*M.*, 29 juin 1936, p.1, col.6.

(89) *J.L.*, 5 août 1936, p.3, col.6-7.-*W.*, 5 août 1936, p.1, col.2-3, p.3, col.6.-*E.*, 9-10 août 1936, p.1, col.1-2.

en approuvant par 18 voix contre 5 et 2 abstentions, le service de 18 mois pour l'infanterie et de 12 mois pour les autres unités (90).

Avant que le parlement n'entérine les recommandations de la commission, la Belgique va connaître un important changement dans le principe de sa politique étrangère.

Le 14 octobre, au Conseil des ministres, le roi prononce un discours capital. Après avoir rappelé les nécessités du renforcement des forces armées belges et dressé un bref historique des travaux relatifs à la question militaire, Léopold III affirme que la politique extérieure détermine la politique militaire et que leur finalité commune est d'écarter la guerre. Il poursuit : "Notre situation géographique nous commande d'entretenir un appareil militaire de taille à dissuader un quelconque de nos voisins d'emprunter notre territoire pour attaquer un autre Etat[...]Nos engagements ne doivent pas aller au-delà. Toute politique unilatérale affaiblit notre position à l'extérieur, suscite à tort ou à raison la division à l'intérieur" (91).

Si l'annonce du renforcement du dispositif militaire est accueillie avec faveur par toute la presse liégeoise, la nouvelle orientation de la politique étrangère provoque des divisions.

Dénonçant l'abandon des alliances nées de la première guerre, refusant le rejet du pacte de Locarno et de la sécurité collective, *L'Express* s'insurge contre tout retour à la neutralité; la nouvelle politique voue le pays situé à l'Est de la Meuse à la destruction, puisque, moins que jamais, les forces ne pourront être massées à la frontière orientale (92). *Le Journal de Liège* démontre que la proclamation de la neutralité ne sauvera pas la Belgique de l'invasion et que si l'armée veut défendre intégralement le territoire, comme l'a décidé le parlement, elle a besoin du renfort des troupes françaises. Si la Belgique a le droit de compter sur l'aide d'alliés en cas d'agression, elle a le devoir de promettre la sienne par réciprocité (93).

Par la plume de Louis de Brouckère, *La Wallonie* exprime également son opposition; suivre à la lettre le discours du roi

(90) *W.*, 6 août 1936, p.1, col.6-7, p.3, col.4; 9 septembre 1936, p.1, col.1-2, p.3, col.5-6. *J.L.*, 26 août 1936, p.1, col.6-7, p.3, col.2; 3 septembre 1936, p.1, col.6-7. 9 septembre 1936, p.1, col.6-7.-R. VAN OVERSTRAETEN, *op.cit.*, pp. 223-225.

(91) R. VAN OVERSTRAETEN, *op.cit.*, pp. 230-234.-*Documents diplomatiques belges, 1920-1940*, publiés par Ch. DE VISSCHER et F. VAN LANGENHOVEN, Bruxelles, 1965, t. IV, pp. 324-328.

(92) *É.*, 15 octobre 1936, p.1, col.3-4-5, p.3, col.1-2-3; 16 octobre 1936, p.1, col.3-4; 17-18 octobre 1936, p.3, col.1-2; 31 octobre-1er novembre 1936, p.1, col.3-4-5, p.3, col.5.

(93) *J.L.*, 15 octobre 1936, p.1, col.3-4-5; 6 novembre 1936, p.1, col.3-4-5.

implique la répudiation des obligations résultant de la signature du pacte de la Société des Nations et un retour à la situation de 1914, avec moins de garantie (94).

Dans l'esprit de ces trois journaux, les avantages du renforcement du statut militaire ne comblent nullement les inconvénients de la neutralité de notre position diplomatique. Comment, même en concentrant tous nos efforts sur la constitution d'une armée puissante, pourrions-nous résister à l'invasion de forces dix fois supérieures en nombre, sans avoir pris, dès le temps de paix, des mesures permanentes de protection dès la frontière et sans avoir établi préalablement un plan d'aide des troupes alliées ? Quelle utopie de croire que la guerre sera évitée par ce moyen ! Pour confuses qu'elles soient, les explications tant officielles qu'officieuses, qui font suite au discours royal et qui affirment le respect par la Belgique de ses engagements antérieurs, contribuent cependant à rassurer la partie mécontente de l'opinion.

Nulle inquiétude n'apparaît dans les colonnes du journal catholique, *La Gazette de Liège* ; au contraire, un certain soulagement se fait jour. Selon Joseph Demarteau, la politique annoncée par le roi et "si sagement adaptée aux circonstances" peut contribuer à écarter la guerre du sol belge. Cette attitude favorable s'explique par la méfiance des catholiques wallons à l'égard d'une France, gouvernée par le Front populaire et alliée à la Russie (95).

La Meuse, quant à elle, reste sur une prudente expectative, en se contentant de paraphraser le texte du discours (96).

Une nouvelle fois, c'est la réaction de *L'Action Wallonne* qui fait le plus de bruit dans le pays. Les titres de la première page du numéro du 15 novembre 1936 sont déjà significatifs : "Paris ou Berlin ? La Belgique a choisi Berlin. La Wallonie choisira Paris". Quelles sont, selon *L'Action Wallonne*, les raisons de ce choix ? D'une part, la prédominance en Belgique de "l'idéologie flamande, frénétiquement anti-française"; d'autre part, l'idée que "la neutralité n'est pas un moyen terme" mais "proprement la thèse allemande". C'est du moins ce qu'affirme Auguste Buisseret, soutenu par Georges A. Detry, le chroniqueur habituel de politique extérieure pour qui "ce n'est même plus le renversement des alliances, c'est le renversement des amitiés".

(94) *W.*, 19 octobre 1936, p.1, col.1, p.4, col.6-7; 26 octobre 1936, p.1, col.1, p.3, col.6; 15 novembre 1936, p.1, col.1, p.4, col.6-7.

(95) *G.L.*, 7-8 novembre 1936, p.1, col.1-2, p.2, col.1-2.

(96) *M.*, 15 octobre 1936, p.1, col.3-4-5.

L'Action Wallonne provoque un véritable scandale en publiant une caricature intitulée : "Interprétation de la nouvelle Brabantonne ? - Tendons la main à d'anciens frères - De nous trop longtemps désunis". Le dessin représente le roi Léopold III serrant vigoureusement la main d'Hitler; à l'arrière-plan, Spaak, Degrelle et Staf Declercq font de même avec Goering, Goebbels et un général, peut-être von Blomberg, ministre de la défense du Reich. *Le Pays réel* et *L'Indépendance belge* sont les premiers à réagir, entraînant à leur suite nombre de journaux, tant wallons que flamands. Le 15 décembre, Georges Truffaut, député socialiste de Liège, répond aux accusateurs de *L'Action Wallonne* : "Nous n'avons point voulu outrager le roi. Nous l'avons mis en cause, de propos délibéré, avec le désir de provoquer une réaction. En prenant position, d'initiative personnelle, dans une question politique controversée, le roi est descendu dans l'arène. Il a couru au-devant de la discussion et de la critique." Truffaut se solidarise complètement avec la politique et l'attitude de *L'Action Wallonne* et déclare qu'en défendant la France, il a le sentiment de servir la Belgique.

Le but de *L'Action Wallonne* était de susciter des mises au point précises de la part du gouvernement. Mais le discours du premier ministre Van Zeeland, à la Chambre, lors de la discussion des projets militaires, confirme les appréhensions de la Ligue : la Belgique retourne délibérément à une politique neutraliste, elle n'acceptera aucune obligation particulière, même dans le cadre de la Société des Nations et son dispositif militaire pourra jouer en direction de toutes les frontières, telle est l'interprétation donnée par Georges-A. Detry. C'est une politique désastreuse qui affaiblit notre sécurité. Le journaliste reconnaît toutefois que la nouvelle orientation diplomatique est approuvée par la majorité de la population, "par horreur de la guerre et dans le désir d'y échapper". Il avoue que les réactions qui se produisent uniquement en Wallonie sont bien insuffisantes pour provoquer un revirement.

Le coup d'éclat de la Ligue d'Action Wallonne n'a à nouveau pas eu l'effet escompté. L'appel lancé aux Wallons en faveur d'une réaction vigoureuse afin d'imposer une politique mieux équilibrée reste sans suite.

Il faut cependant remarquer que, par deux fois au cours de l'année 1936, la Ligue d'Action Wallonne est parvenue à faire parler d'elle dans le monde politique belge. Minorité agissante, elle compte en son sein des personnalités déjà affirmées comme Georges Truffaut, Emile Jennissen ou Georges Thone, un des principaux animateurs du mouvement, et aussi une jeune génération, celle de Jean Rey et Fernand Dehousse, dont la réussite politique ultérieure prouve à

suffisance, à la fois les capacités personnelles et la faveur dont ils jouissaient déjà dans le milieu politique liégeois. La renommée de ses membres et leur appartenance idéologique diversifiée permettent d'affirmer que la Ligue d'Action Wallonne avait une influence qui dépassait de loin le nombre limité de ses effectifs. Mais son prestige ne fut pas suffisant pour faire triompher ses vues.

La nouvelle politique étrangère définie par le roi trouve sa consécration internationale le 24 avril 1937, par l'envoi de notes française et britannique qui délient la Belgique des obligations résultant du traité de Locarno mais qui maintiennent l'assistance de la France et de la Grande-Bretagne à notre égard.

Quant aux projets militaires, ils sont adoptés, le 2 décembre 1936, à la Chambre, bientôt suivie par le Sénat. Une seule modification a été apportée au texte gouvernemental; les parlementaires ne consentent à approuver qu'un service militaire de 17 mois pour certaines catégories de miliciens au lieu des 18 demandés.

Le nouveau statut international de la Belgique implique l'abandon du système défensif à la frontière de l'Est. C'est chose faite à la fin de février 1937. L'armée mise sur pied de paix renforcé voit ses effectifs disséminés sur l'ensemble du territoire. Deux divisions d'infanterie sont casernées à Liège et une à Namur; la division de Chasseurs ardennais reçoit pour mission, non de défendre le Luxembourg mais de couvrir l'intervalle entre les positions fortifiées liégeoises et namuroises. En cas d'attaque allemande, la ligne de défense se situera sur le canal Albert et la Meuse jusqu'à Namur. Le plan adopté prévoit aussi la possibilité d'une invasion française. Dans ses grandes lignes, il ne subit pas de changements jusqu'au début de l'année 1940. A cette époque, la ligne canal Albert-Meuse comme ligne principale de résistance est abandonnée et le repli des divisions d'infanterie sur la position Anvers-Namur préparé (97).

L'année 1936 marque donc la défaite des préférences liégeoises en matière de défense nationale. L'aide française affaiblie par la répudiation des accords politiques ne constitue plus un élément important de notre conception défensive. La thèse de la défense à la frontière, soutenue à Liège en raison du désir d'éviter l'occupation ennemie dès les premiers jours de la guerre, est définitivement abandonnée.

*
* *

(97) R. VAN OVERSTRAETEN, *Dans l'état...*, pp. 69-77, 207-210.

Si, au fond de leur coeur, l'ensemble des Liégeois préfèrent voir la bataille se dérouler à la frontière et l'agresseur arrêté dès les premiers mètres du sol national, il faut bien avouer que leur opinion ne s'est pas traduite en actes décisifs.

La presse, en ordre principal et presque exclusif, se fait l'écho de leurs aspirations. Mais lasse de crier dans le désert, après un barroud d'honneur en automne 1936, elle finit par abandonner la discussion des mérites et des inconvénients des divers plans stratégiques et par limiter sa campagne à l'amélioration des armements.

La plupart des parlementaires font passer les intérêts de parti et les préoccupations électorales avant les revendications régionales.

Quant aux manifestations internes de la volonté liégeoise, elles se réduisent à l'envoi de quelques lettres et à l'organisation de conférences.

Seule la Ligue d'Action Wallonne tente, par des actions spectaculaires, d'orienter la politique nationale dans un sens francophile. Mais pas plus que la presse, elle n'obtient les collaborations nécessaires pour faire triompher ses thèses. Toutefois, son influence n'est pas négligeable, comme le prouvent les réactions bruxelloises à ses initiatives.

Dans le combat qui se livrait à l'intérieur du pays à propos de l'adoption du plan de défense et de l'orientation de la politique étrangère, les efforts de la presse liégeoise et de la Ligue d'Action Wallonne ont cependant été vains. Ils luttèrent contre des forces puissantes : la volonté royale influencée par les officiers supérieurs Nuyten, Galet et Van Overstraeten, la méfiance de l'opinion flamande et de la rue de la Loi à l'égard de la France, l'anti-militarisme de nombreux milieux socialistes, mais surtout la grande illusion de la masse des Belges, découragés et inquiets par l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne devant les initiatives du Reich, d'échapper aux griffes hitlériennes par une politique de neutralité et de "réalisme" qui épargnerait au pays une guerre dévastatrice.